

Objectifs de la séance d'information



- À la suite de l'atelier d'échange du 25 février dernier et des commentaires citoyens reçus, cette séance d'information vise à vous présenter la version finale du projet d'aménagement d'un corridor VivaCité évolutif sur le chemin de la Canardière et le boulevard Sainte-Anne
- La séance vise également à vous informer concernant les étapes de réalisation et l'échéancier
- Le contenu de mise en contexte présenté lors de l'atelier d'échanges de février ne sera pas répété aujourd'hui, <u>il demeure accessible dans la</u> présentation du 25 février 2025.

Sujets présentés

- Processus de projet
- Aménagement d'un corridor VivaCité sur un tronçon de Chemin de la Canardière/boul. Sainte-Anne
 - Présentation sommaire des données d'avant-projet
 - Présentation de l'aménagement retenu
 - Avantages attendus et impacts anticipés et mesures d'atténuation
 - Échéancier et prochaines étapes
- Période d'échanges

Processus de projet

Avant-projet Atelier d'échanges Conception **Séance d'information** Réalisation







Définition d'un corridor VivaCité

Les corridors VivaCité sont des axes:

- Sécuritaires et confortables pour tous les usagers de la rue, peu importe leur âge et leurs aptitudes
- Praticables à l'année
- Offrant un accès direct et efficace aux principaux lieux d'activités
- Assurant un meilleur partage de la voie publique afin de limiter les conflits entre les modes de transports
- Offrant une identité visuelle distincte
- Intégrant les cyclistes au mode de gestion de feux de circulation



Type de projet

Aménagement évolutif

- Améliore la sécurité des piétons et des cyclistes sans réaliser des travaux majeurs
- Façon **rapide** d'implanter un lien cyclable
- Interventions minimales :
 - marquage
 - bollards
 - mobilier urbain
 - réaménagements géométriques simples
- Modifications aux équipements et programmation des feux de circulation

Aménagement permanent

- Travaux majeurs :
 - Souterrains et/ou surface
- Multiples enjeux de la rue traités :
 - mobilité active,
 - transport en commun,
 - Sécurité routière,
 - architecture du paysage,
 - drainage,
 - déneigement,
 - gestion de matières résiduelles





Corridors VivaCité

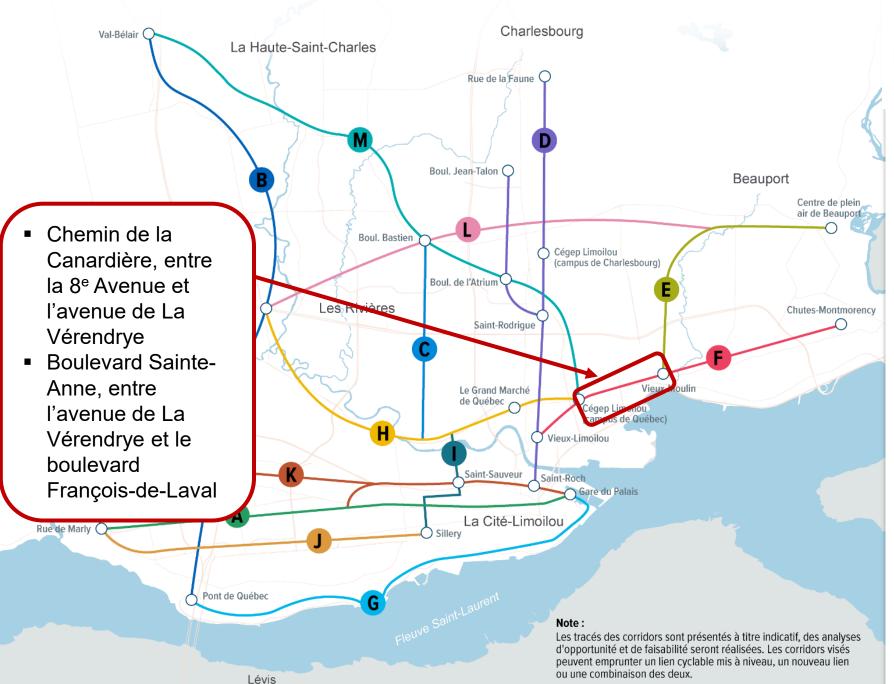
Type de projet

Aménagement d'un CVC évolutif dans une rue existante

- Le cadre bâti des rues nous impose une largeur définie et limitée pour l'aménagement
- Pour implanter un corridor VivaCité évolutif sans travaux majeurs, il faut travailler en fonction de l'emprise disponible
- Lorsque l'emprise d'un axe visé est limitée, trois options se présentent généralement pour créer de l'espace afin d'insérer un lien cyclable sans élargir la rue :
 - Retirer des espaces de stationnement d'un côté ou des deux côtés de la rue selon la situation pour récupérer de l'espace
 - Implanter un sens unique selon la situation pour récupérer l'espace de la voie libérée et maintenir du stationnement si l'espace le permet
 - Réaffecter l'espace d'une voie de circulation excédentaire ou modifier la configuration des voies



Largeur (emprise) définie et limitée des rues existantes Ex : Chemin de la Canardière





- Pointe-de-Sainte-Foy Vieux-Québec
- B Saint-Louis Val-Bélair
- C Vanier Lebourgneuf
- Notre-Dame-des-Laurentides Saint-Roch
- Vieux-Moulin Sainte-Thérèse-de-Lisieux
- F Vieux-Limoilou Chutes-Montmorency
- Vieux-Port Saint-Louis (promenade Samuel-De Champlain)
- H Duberger–Les Saules Maizerets
- Vanier Saint-Sacrement
- Pointe-de-Sainte-Foy Sillery
- R Pointe-de-Sainte-Foy Vieux-Port
- Sainte-Thérèse-de-Lisieux Duberger–Les Saules
- M Val-Bélair Maizerets (corridor des Cheminots)
- N Pointe-de-Sainte-Foy Aéroport

Total: 150 km



Localisation du projet évolutif

- Aménagement d'un corridor VivaCité évolutif de 3,5 km sur le chemin de la Canardière, entre la 8^e Avenue et l'avenue De La Vérendrye et sur le boulevard Sainte-Anne, entre l'avenue de La Vérendrye et le boulevard François-de-Laval
- Nouveau lien cyclable structurant, fonctionnel à l'année
- Connexions avec le réseau cyclable régulier
 - 8e Avenue
 - Corridor des Cheminots (par Henri-Bourassa)
 - Avenue de la Ronde
 - Avenue Mailloux
 - Avenue D'Estimauville
 - Corridor du Littoral





Demande du conseil de quartier Maizerets

Résolution de novembre 2024 demandant à la Ville de

« ne pas attendre la mise en œuvre du projet de tramway pour améliorer la mobilité active sur le chemin de la Canardière et d'accorder une attention particulière aux vélos sous le viaduc ferroviaire »



Le projet évolutif CVC Canardière/Sainte-Anne répond donc à la demande du conseil de quartier Maizerets







Questionnaire en ligne

- Consultation citoyenne préalable avec un questionnaire sur les besoins de la rue en mobilité active
- Était en ligne du 2 décembre 2024 au 26 janvier 2025
- Choix de réponses et questions ouvertes
- Faire des choix entre différentes priorités
- 361 répondants
- Les résultats ont été présentés lors de l'atelier d'échanges public du 25 février 2025, et sont disponibles en cliquant sur ce lien :

Présentation - Atelier d'échanges CVC Canardière Sainte-Anne - 25 février 2025 (PDF)

Données d'avant-projet

Plusieurs planifications existantes de la Ville

 La mise en place du PPU du secteur D'Estimauville et de l'écoquartier engendre une augmentation des besoins en mobilité

Environnement humain

- Cégep Limoilou
- Zone industrielle de la Canardière
- Présence d'un hôpital à proximité ainsi que le CLSC de Limoilou
- Pôle d'emploi important à l'intersection Sainte-Anne / D'Estimauville

Environnement économique

Plusieurs commerces et centres commerciaux sur l'axe

Transport en commun

- Deux lignes Métrobus empruntent l'axe ainsi que quelques lignes régulières et express
- Parc-o-bus disponible pour les usagers du transport en commun à proximité de l'avenue D'Estimauville



re fourekard Henri-Bourassa



Données d'avant-projet

Stratégie de sécurité routière

- 5 sites accidentogènes sur le tracé du projet :
 - 1. Intersection Canardière / Capucins
 - Intersection Canardière / De Vitré
 - 3. Intersection Canardière / Bardy
 - 4. Intersection Canardière / Sainte-Anne
 - 5. Tronçon Sainte-Anne entre De Courtemanche et D'Estimauville







Aménagement retenu

Corridors VivaCité

Principales interventions retenues

- Ajout de pistes cyclables unidirectionnelles avec une séparation physique de la circulation automobile
- Marquage vert aux intersections et aux entrées charretières achalandées
- Repartage de l'espace sur la chaussée actuelle en raison de l'emprise disponible
- Ajustements à la programmation des feux de circulation pour les piétons et les cyclistes
- Modifications géométriques ponctuelles, selon les besoins
- Pavage à neuf de la chaussée entre le boul. Henri-Bourassa et l'avenue D'Estimauville



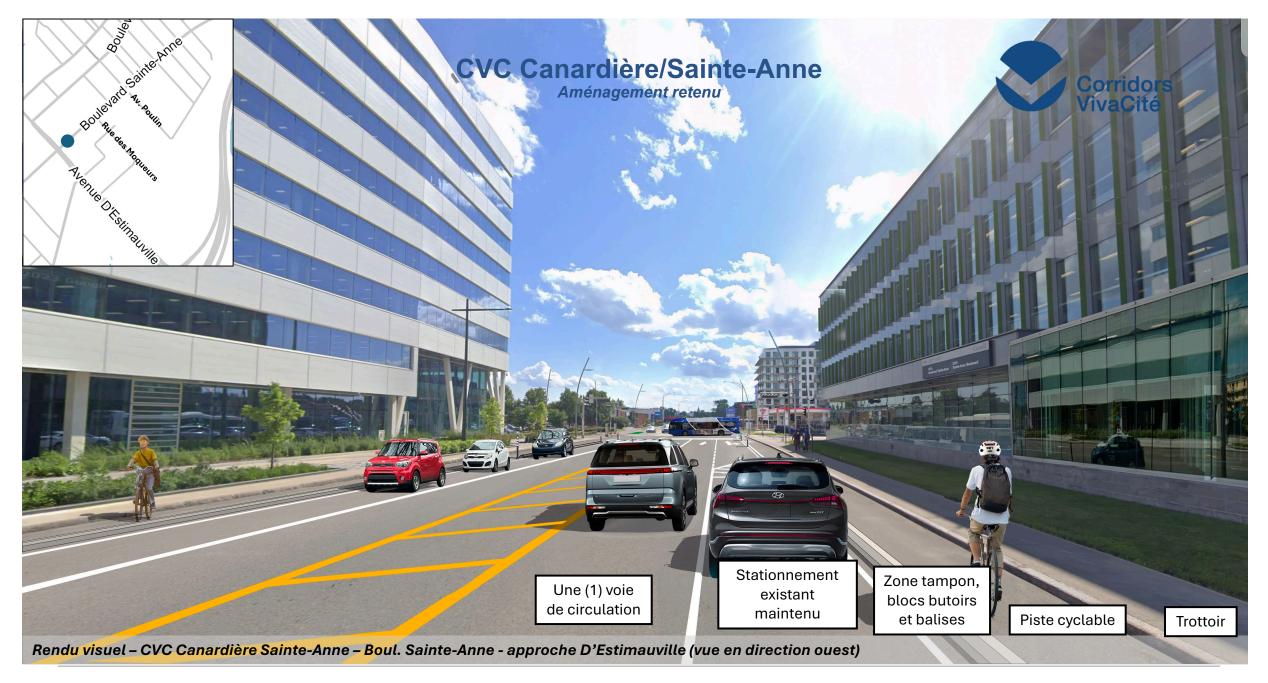
Exemple: CVC 3e Avenue Ouest, automne 2024

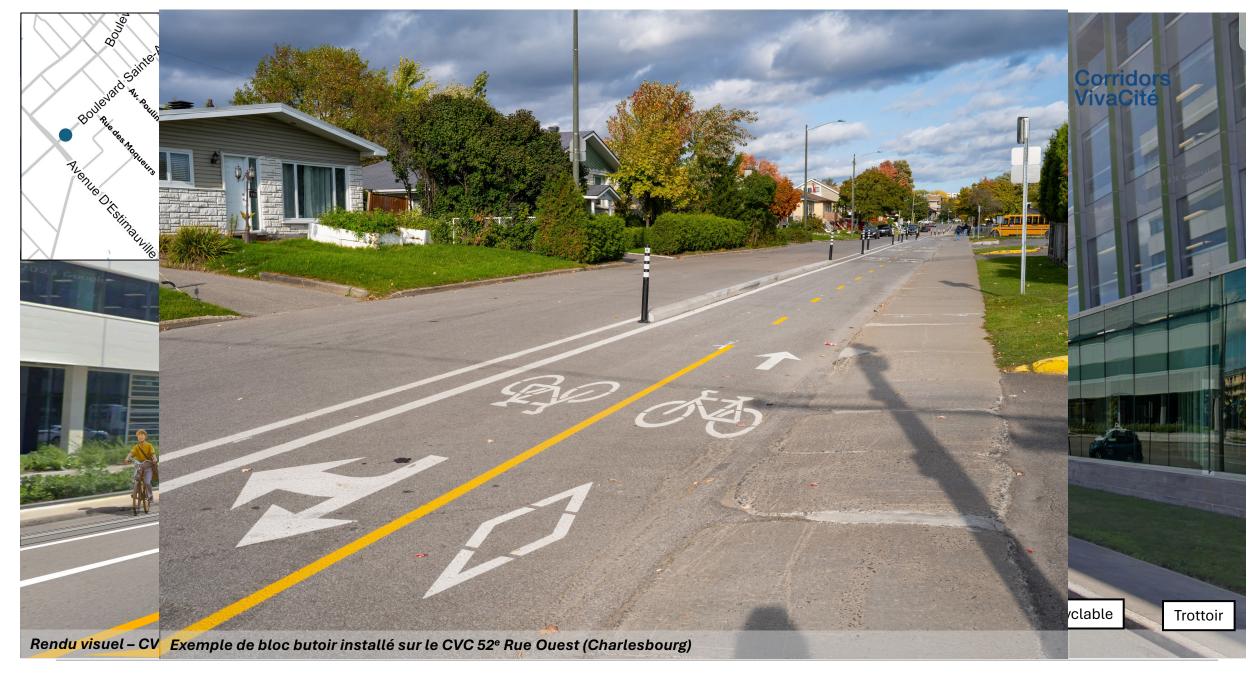


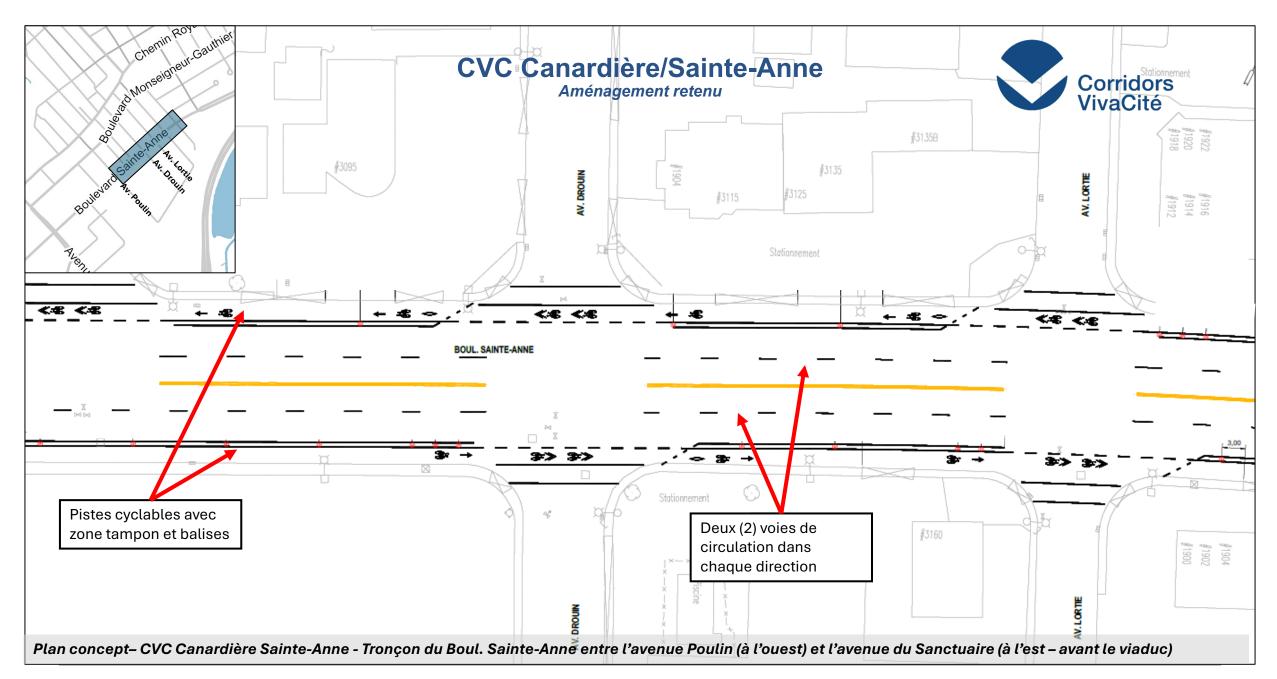




















Avantages et impacts anticipés

Principaux avantages attendus:

- Ajout d'un lien cyclable quatre saisons sécuritaire
- Amélioration de la sécurité et du confort des piétons sur les trottoirs
- Meilleure intégration des besoins des transports actifs dans la programmation des feux de circulation
- Amélioration de la sécurité globale de l'axe Canardière / Sainte-Anne
- Amélioration de la visibilité des cyclistes
- Amélioration du confort des automobilistes et des cyclistes
 - Réfection du pavage entre Henri-Bourassa et d'Estimauville
- Maintien de tous les parcours du réseau de transport de la capitale (RTC), dont les Métrobus 800 et 802
- Maintien de l'accessibilité universelle aux arrêts avec la présence du lien cyclable
- Restriction de manœuvres inconfortables actuellement possibles à l'intersection du ch. De la Canardière, de l'ave. Saint-Pascal et de la 18^e Rue en raison de la géométrie atypique

Rappel: les véhicules transportant des personnes vivant avec un handicap peuvent s'immobiliser dans le lien cyclable (STAC et taxis s'ils transportent des personnes à mobilité réduite)



Avantages et impacts anticipés

Commentaires des citoyens reçus lors de l'atelier d'échanges du 25 février 2025	Action	
Connecter avec le reste du réseau local (ex. Corridor des Cheminots, corridor du Littoral, vélorue de la Ronde)	 Insertion de SAS pour permettre une connexion sécuritaire Ajout de signalisation d'indication 	
Sécuriser l'intersection Canardière / 18e Rue / Saint-Pascal	 Changements à la programmation des feux Restriction de manœuvres 	
Assurer la sécurité des cyclistes à proximité des stationnements privés	 Retrait de stationnement sur rue à plusieurs endroits permettant d'optimiser la visibilité Ajout de marquage vert aux entrées charretières achalandées 	
Sécuriser l'intersection du boul. Sainte-Anne avec le boul. François-de-Laval, notamment en interdisant le virage à droite au feu rouge	 Virage à droite au feu rouge interdit Bonifications au marquage 	
Minimiser les risques de ralentissement de la circulation lorsque des véhicules souhaitent effectuer un virage à gauche	 Baies de virage à gauche intégrées à plusieurs endroits Pas d'aménagement particulier vers les entrées privées 	

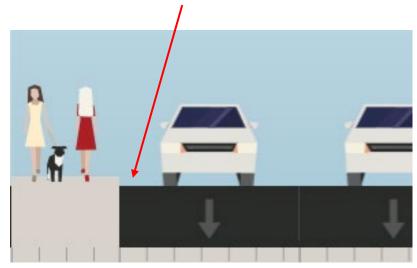


Avantages et impacts anticipés

Amélioration de la sécurité et du confort piéton

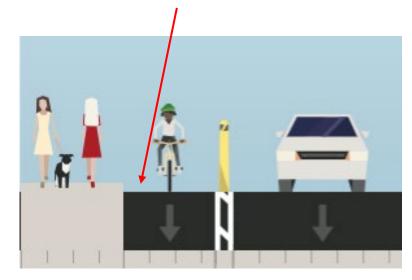
- Éloignement des piétons des véhicules
- Diminution du bruit, poussières et éclaboussures

Proximité du trottoir et de la circulation véhiculaire (0 m)



Situation actuelle – entre le boulevard des Capucins et la rue Conway

Distance entre les piétons et les automobiles d'environ 2 m



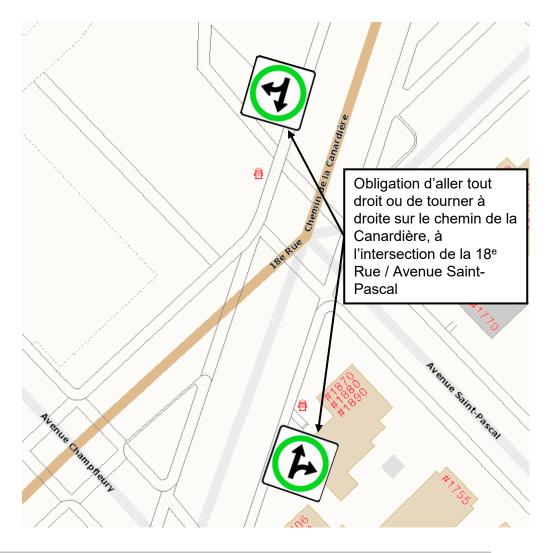
Aménagement retenu – entre le boulevard des Capucins et la rue Conway

Corridors VivaCité

Avantages et impacts anticipés

Restriction de certaines manœuvres

- L'intersection formée par le Chemin de la Canardière / 18e Rue / Avenue Saint-Pascal a une configuration atypique
- Les manœuvres de virage à gauche à partir du chemin de la Canardière sont très peu confortables et très peu effectuées (moins de 5 par heure)
- Ces mouvements seront donc interdits pour des questions de sécurité et de fluidité



Corridors VivaCité

Avantages et impacts anticipés

- Considérant l'accueil positif du projet reçu en atelier d'échanges;
- Considérant l'emprise de rue limitée dans certaines portions du chemin de la Canardière et du boul. Sainte-Anne;
- Considérant que pour implanter le lien cyclable sans travaux majeurs de l'espace doit être récupéré dans l'emprise actuelle;

Principaux impacts afin de pouvoir réaliser le projet

- Réaffectation de l'espace provenant de voies de circulation
- Réaffectation de l'espace provenant de certains espaces de stationnement sur rue
- Insertion des autobus dans le lien cyclable





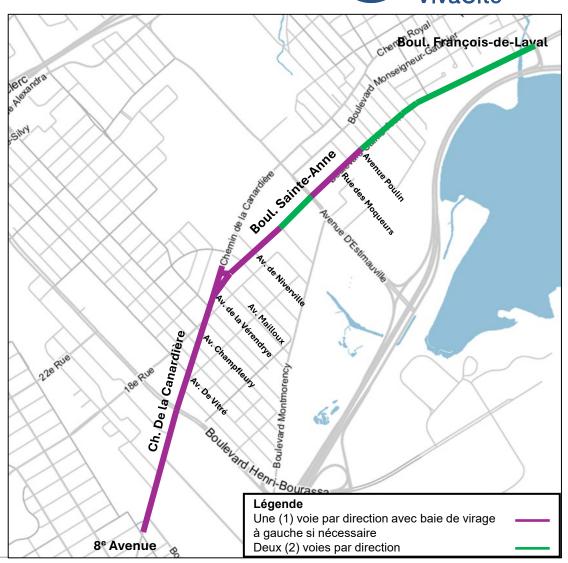
Avantages et impacts anticipés

Réaffectation de l'espace provenant de voies de circulation ou de stationnement

Afin de récupérer de l'espace à certains endroits où l'emprise est étroite, une voie de circulation ou de stationnement a été réaffectée en piste cyclable sur l'ensemble du tracé.

Mesures d'atténuation:

- Révision et optimisation du fonctionnement et de la programmation des feux de circulation afin de rendre fluide la circulation
- Aménagement de baies de virage lorsque nécessaire
- Obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite sur le chemin de la Canardière, dans chaque direction, à l'intersection de la 18^e Rue et de l'avenue Saint-Pascal
- Suivi de la circulation de transit dans les rues à proximité après le projet et mise en place de mesures au besoin



Avantages et impacts anticipés

Impact sur le stationnement sur rue

Le stationnement est déjà interdit sur environ 70% du tracé de 3,5 km sur le chemin de la Canardière et le boul. Sainte-Anne.

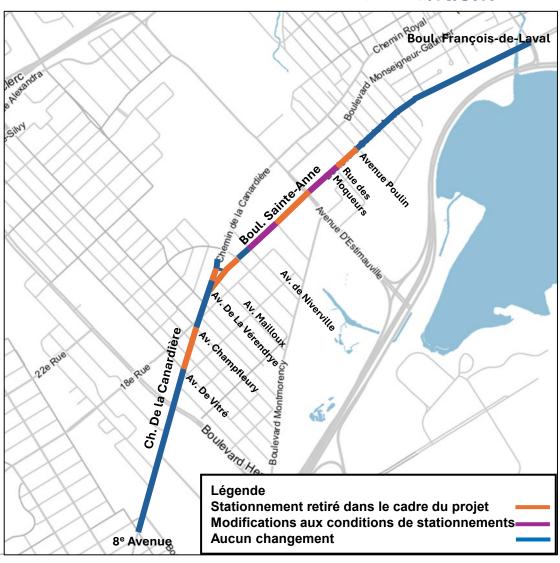
Afin de récupérer de l'espace à certains endroits où l'emprise est étroite, des espaces existants où le stationnement était permis devront être utilisés pour mettre en place le lien cyclable:

- Chemin de la Canardière
 - 40 espaces de stationnements en moins sur 225 m
- Boulevard Sainte-Anne
 - 37 espaces de stationnements en moins sur 540 m
 - Modifications aux conditions de stationnement sur certains tronçons

Mesures d'atténuation:

- Capacité de stationnement dans les rues du secteur
 - Environ 120 cases de stationnement situées dans un rayon de 100 mètres (± 2 min de marche) autour du secteur commercial Maizerets
 - Taux d'occupation moyen du stationnement sur rue est de 31,3 %
- Modifications aux conditions de stationnement sur le boulevard Sainte-Anne:
 - 20 espaces maintenus entre l'avenue Niverville et la rue de Courtemanche
 - 7 espaces de stationnement tarifé maintenus entre l'avenue d'Estimauville et la rue des Moqueurs
- Ajout de 16 espaces de stationnement tarifé entre l'avenue d'Estimauville et la rue des Moqueurs
- Discussions et mesures personnalisées avec certains commerçants pour assurer le maintien des livraisons (ex : mise en place de zone débarcadère dans une rue transversale)







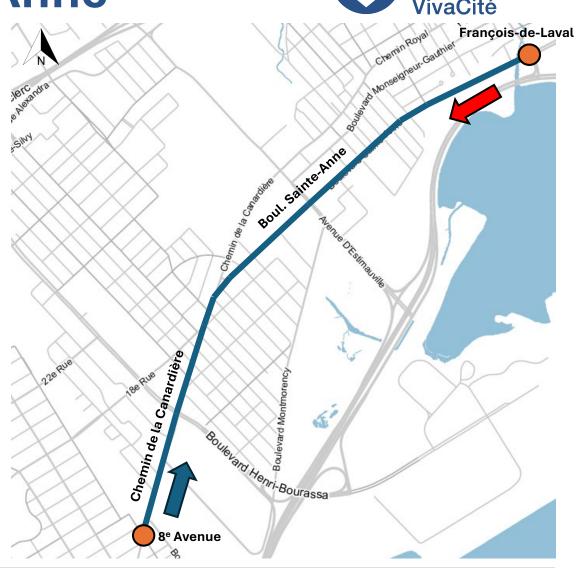
Avantages et impacts anticipés

Temps de déplacements véhiculaires

- Trajet complet d'une distance de 3,5 km
- Actuel: mesuré sur le terrain
- Anticipé: résultats issus de simulations informatiques. Suivis post implantation à effectuer afin d'optimiser le projet au besoin
- Pointe: période de la journée ayant le plus de véhicules sur le réseau routier. Utilisée pour une estimation conservatrice des temps de déplacements.

Simulation du scénario de pointe		Pointe AM 7h à 9h	Pointe PM 15h à 17h
Direction Est vers François-de- Laval (Beauport)	Actuel	7 min 02s	8 min 19s
	Anticipé	9 min 02s	12 min 49s
	Différence	+ 2 min	+ 4 min 30s
Direction Ouest vers 8 ^e Avenue (Vieux-Limoilou)	Actuel	11 min 18s	11 min 50s
	Anticipé	10 min 12s	10 min 44s
	Différence	- 1 min	- 1 min

 Diminution des temps des parcours attendue les autres heures de la journée





Avantages, impacts anticipés et mesures d'atténuation

Insertion des autobus dans le lien cyclable

- Les arrêts continuent à se faire comme avant, l'autobus s'insère dans la bande cyclable qui devient une zone d'arrêt, et accoste au trottoir.
- Réduction du confort cycliste lorsqu'un autobus s'accoste au trottoir dans la bande cyclable
- Zone d'environ 30 mètres sans balises réfléchissantes à chaque arrêt d'autobus

Mesures d'atténuation proposées

 Collaboration étroite entre le RTC et la Ville pour le suivi des données d'achalandage et de temps de parcours par le RTC après la mise en place du projet et ajustements si requis









Prochaines étapes

Atelier d'échanges citoyen :
 25 février 2025 (RÉALISÉ)

Séance d'information citoyenne : 29 avril 2025

• Mise en place du projet évolutif:
Été 2025

8e Avenue à Henri-Bourassa: 2 au 31 juillet

Henri-Bourassa à d'Estimauville: 9 juillet au 26 août

Travaux de planage et pavage entre Henri-Bourassa et d'Estimauville: 9 au 22 juillet

D'Estimauville à François-de-Laval: 23 juillet au 2 septembre

 Suivi une fois les aménagements en place et bonifications subséquentes selon le retour d'expérience

*Les dates présentées sont à titre indicatif et pourraient changer en fonction de la disponibilité des équipes de réalisation et de la météo.





